

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

07/03/2016

07/03/2016

F-011-16-C-0013

1. Intitulé du projet

Refonte et extension du parking multimodal de Longvilliers (78), réalisation d'une gare routière et de ses accès.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COFIROUTE - VINCI Autoroutes

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

5 5 2 1 1 5 8 9 1 0 0 4 1 8

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique 40° - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Lorsqu'ils sont susceptibles d'accueillir plus de 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un POS ou d'un document en

tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le décret relatif au Plan de Relance Autoroutier a été publié le 23 août 2015. Cofiroute s'est en particulier engagé à réaliser des investissements en faveur de l'environnement et de la mobilité durable.

Notamment, conformément à la Décision Ministérielle en date du 29 juillet 2015, Cofiroute réalisera une refonte et une extension (en gare routière) du parking de comodalité situé au niveau de l'échangeur de Dourdan / Longvilliers de l'autoroute AlO.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du Paquet Vert Autoroutier, Cofiroute a participé à la création d'un parking de co-modalité au niveau de l'échangeur de Dourdan / Longvilliers, sur la commune de Longvilliers.

Ce parking de 155 places, inauguré en avril 2013, constitue à la fois un parking de covoiturage et un parc relais permettant de desservir l'arrêt de bus Le Plessis Mornay. Cet arrêt de bus est utilisé par 4 lignes de bus, dont les lignes express d'Albatrans 91.02 et 91.03 qui empruntent l'AlO et desservent la gare de Briis-sous-Forges, la gare RER de Massy et la gare RER d'Orsay.

En raison du succès du parc relais existant qui a permis un fort taux de report modal (estimé à 60% des usagers du parc actuel,) d'un important stationnement sauvage constaté quotidiennement, et d'une restructuration de l'offre de bus mi-2016 (avec l'augmentation de la fréquence des lignes de bus actuelles et l'arrivée d'une nouvelle ligne de bus), il est prévu d'augmenter la capacité du parc relais de 100 places et de deux zones de dépose-minute sécurisées, de construire un bâtiment d'accueil pour les voyageurs et de réaliser une plateforme réservée aux bus.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera mis en service en août 2020, après une phase travaux de 15 mois. Le chantier se cantonnera aux emprises du projet. L'accès au chantier se fera par la voirie existante.

L'accès au parking actuel et aux bus sera maintenu durant la phase chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- A terme le projet comprendra :
- 255 places de stationnement (dont 100 nouvelles places, 4 places PMR et 4 places électriques) et deux zones de dépose-minute,
- Un bâtiment d'accueil avec sanitaires et casiers,
- Une plateforme de circulation pour les bus avec zone d'arrêt,
- Des cheminements piétons et vélos,
- Un abri sécurisé pour les deux roues,
- Des dispositifs de collecte sélective,
- Un système de vidéosurveillance,
- Des dispositifs d'information,
- Un bassin de régulation des eaux pluviales,
- Des aménagements paysagers,
- Un giratoire sur la route départementale RD149 d'accès au parc multimodal.

La décision de l'autorité administrative dossier(s) d'autorisation(s).							
- Dossier de déclaration au t l'environnement (Loi sur l'Ea - Evaluation simplifiée des i	u)						
l'environnement)	ncidences Natura 2000 (a	article L.	331-4 au (Code de			
- Concertation publique préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme - Permis de construire et d'aménager							
- Enquête publique pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme et pour acquisitions foncières par voie d'expropriation							
acquisitions foncières par vo	ole d'expropriation						
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est r	rempli					
Dossier d'étude d'impact au t			de l'env	ironnement.			
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) d	e l'opération -	préciser les u	nités de mesure utilisées			
Grandeu	rs caractéristiques			Valeur			
Nombre de places de stationner	ment (parc relais actuel) :	155 place	s			
Surface (parc relais actuel)	i		0,6 hecta	re			
Surface (extension) :				et 2,5 hectares			
Nombre de places de stationner Nombre de quais bus (à créer)			100 place				
Surface du bâtiment (à créer)				t 8 quais			
Emprise du giratoire (à créer			2700 m2	a 200 iii2			
4.6 Localisation du projet	7 137 24 152,31	100					
Adresse et commune(s)							
	Canadanaéas aéannahinnasi		-0 110 " =	Int 49 ° 33 ' 59 " N			
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 1 °	59 IU E	Edi: 40 23 30 M			
d'implantation Longvilliers (78)	Pour les rubriques 5° a), 6° b) el						
d'implantation		d), 8°, 10°, 18	8°, 28° a) et b				
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur	Pour les rubriques 5° a), 6° b) el	d), 8°, 10°, 16 Long°_	3°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 16 Long°_	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' "			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ ; Point d'arrivée :	d), 8°, 10°, 16 Long°_	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' "			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ ; Point d'arrivée :	d), 8°, 10°, 16 Long°_	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' "			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ ; Point d'arrivée :	d), 8°, 10°, 16 Long°_	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' "			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ ; Point d'arrivée :	d), 8°, 10°, 16 Long°_	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' "			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ ; Point d'arrivée :	d), 8°, 10°, 16 Long°_	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' "			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur	Pour les rubriques 5° a), 6° b) els Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	d), 8°, 10°, 16 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' "			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur Dourdan 4.7 S'agit-II d'une modification/extension	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : n d'une installation ou d'un ouvre	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' " Lat ° ' "			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur Dourdan 4.7 S'agit-II d'une modification/extension 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet o	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : n d'une installation ou d'un ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°; Lat ° ' " Lat ° ' "			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur Dourdan 4.7 S'agit-II d'une modification/extension	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : n d'une installation ou d'un ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b	Dul X Non X			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur Dourdan 4.7 S'agit-II d'une modification/extension 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet o	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : In d'une installation ou d'un ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' " Lat ° ' "			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur Dourdan 4.7 S'agit-II d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet on 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	Pour les rubriques 5° a), 6° b) els Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : n d'une installation ou d'un ouvrage a-t-ll fait l'objet d'une étutorisé ? me de travaux ?	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' " Lat ° ' " Dui			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur Dourdan 4.7 S'agit-II d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet on 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-II été au 4.8 Le projet s'inscrit-II dans un programe	Pour les rubriques 5° a), 6° b) els Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : n d'une installation ou d'un ouvrage a-t-ll fait l'objet d'une étutorisé ? me de travaux ?	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' " Lat ° ' " Dui			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur Dourdan 4.7 S'agit-II d'une modification/extensio 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programe	Pour les rubriques 5° a), 6° b) els Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : n d'une installation ou d'un ouvrage a-t-ll fait l'objet d'une étutorisé ? me de travaux ?	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' " Lat ° ' " Dui			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur Dourdan 4.7 S'agit-II d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet on 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-II été au 4.8 Le projet s'inscrit-II dans un programe	Pour les rubriques 5° a), 6° b) els Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : n d'une installation ou d'un ouvrage a-t-ll fait l'objet d'une étutorisé ? me de travaux ?	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' " Lat ° ' " Dui			
d'implantation Longvilliers (78) Au niveau de l'échangeur Dourdan 4.7 S'agit-II d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet on 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-II été au 4.8 Le projet s'inscrit-II dans un programe	Pour les rubriques 5° a), 6° b) els Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : n d'une installation ou d'un ouvrage a-t-ll fait l'objet d'une étutorisé ? me de travaux ?	d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _	3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Lat ° ' " Lat ° ' " Dui			

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée									
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur	le lieu	de votre projet ?						
Cultures (entre 1,5 et 2,5 hectares) Parking existant (0,6 hectare) Emprises de la RD149 et délaissés routiers									
Existe-t-il un ou plusieurs do concernés) réglementant l'o	cumer	nts d'u	urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme es sols sur le lieu/tracé de votre projet ?						
Si oui, intitulé et date d'approbation: Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Longvilliers: PLU approuvé le 5 juin 2015, en révision avec une enquête publique terminant en février 2016. - Zone A: secteurs de la commune protégés en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.									
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docu	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oul Non X						
5.2 Enjeux environnementaux	, par to	ous m	oyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet						
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?						
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X							
en zone de montagne ?		X							
sur le territoire d'une commune littorale ?		X							
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X		Le projet est situé au sein même du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (n°FR8000017). Des échanges ont déjà eu lieu entre Cofiroute et le PNR et seront maintenus tout au long du projet. En particulier, Cofiroute s'engage à respecter la charte du PNR (Charte 2011-2013).						
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	П	X	January Condition of the Condition of th						

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?	X		PPR Mouvement de terrain du 5 août 1986 PPR Inondation du 2 novembre 1992
approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		[X]	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?	[X]		Site inscrit de la Vallée de la Rémarde. Des échanges ont déjà eu lieu entre Cofiroute et l'ABF et la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires afin de prendre connaissance des demandes effectuées par l'ABF lors de la réalisation du parc relais actuel.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Les sites les plus proches sont le "Massif de Rambouillet et zones humides proches" (ZPS n°FR1112011) à environ 4,2 km au Nord du site et les "Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt des Yvelines" (ZCS n° FR1100803) à environ 4 km au Nord-Ouest du site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	·

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		[X]	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		$[\mathbf{x}]$	L'équilibre déblais-remblais sera recherché. Les plans d'aménagement tiennent compte de la topographie du site. L'apport de matériaux excédentaires sera limité et recherché en utilisant les ressources locales disponibles.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	L'équilibre déblais-remblais sera recherché.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le projet s'inscrit sur des parcelles agricoles, présentant une biodiversité pauvre et dépourvue d'enjeu particulier. Il aura des conséquences limitées lors de la phase travaux (perturbations et dégradations). Des mesures d'évitement et de réduction des impacts seront mises en place. Aucun impact significatif n'est relevé.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		La surface agricole impactée par le projet est comprise entre 1,5 ha et 2,5 ha. Les plans d'aménagement tiennent compte des modalités d'exploitation agricole actuelles afin de minimiser l'impact de la géométrie du projet sur l'exploitation agricole.
	EsHI concerné por des risques fechnologiques ?		[X]	
Risques et nulsances	Est-II concerné par des risques naturels 7		X	
	Engendre-t-II des risques sanifaires ? Est-II concerné par des risques sanifaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le projet se situe sur une zone sans voisinage immédiat. Le chantier sera ponctuellement source de bruit mais minimisera ce impacts. En phase exploitation, le projet peut induire un trafic supplémentaire. Toutefois ce dernier sera diurne, l'imité en nombre (autour de 25% du nombre de places de stationnement final) et en phoraire (il s'agit d'un parking qui sert de parc relais pour des déplacements Domicile - Travail). Le projet se situe à proximité d'une Ligne à Grande Vitesse et de l'autoroute AlO, classées comme voies bruyantes, et de la route départementale 149, fortement véhiculée (trafic moyen journalier d'environ 7000 véhicules par jour).
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations?		X	Le projet se situe sur une zone sans voisinage immédiat. En phase chantier, lors des travaux de terrassement,
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	des vibrations faibles et ponctuelles pourront être

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	X	Le parking, les quais et le bâtiment seront éclairés. Néanmoins, les émissions lumineuses seront limitées par l'utilisation de lampes à LED avec détecteurs de mouvement et l'éclairage ne sera fonctionnel que pendant les horaires d'ouverture des lignes de bus (6h - 22h).				
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Toutefois le projet favorise sensiblement le report modal.				
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux de ruissellement situées sur le projet seront récoltées. Elles seront collectées dans un réseau gravitaire traditionnel. Elles sont régulées et stockées dans un bassin de rétention à ciel ouvert avant d'être évacuées vers le point bas situé le long de la LGV.				
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le projet produira des eaux usées, ainsi que des déchets inertes issus des usagers. Des poubelles de tris seront mises à disposition des usagers (actuellement aucune poubelle n'est mise en place)				
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Il s'agit d'un projet s'étendant sur environ 1,5 ha à 2,5 hectares au sein du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et du site inscrit de la Vallée de la Rémarde. Néanmoins, une attention particulière sera apporté à l'intégration paysagère et territoriale du projet.				
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X					

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul Non Si oui, décrivez lesquels :
The state of the s

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à aménager un parc multimodal afin de répondre à un besoin en stationnement existant et de favoriser le report modal. En outre, le projet permettra de sécuriser les flux piétons.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, tant dans ses objectifs (limitation des Gaz à Effet de Serre issus de la mobilité) que dans sa conception : très faible consommation énergétique du bâtiment (inférieure à 50 KWh par an et par m2), éclairage par LED, recours aux énergies renouvelables.

Bien que dans un parc naturel régional, le projet se situe dans une zone à très faibles enjeux écologiques.

Les impacts du projet concerneront principalement la consommation d'espace agricole, le paysage et l'architecture. Ces impacts sont pris en compte dès à présent et seront limités au maximum : minimisation des emprises nécessaires au projet, respect de la charte du PNR, prise en compte du territoire, aménagements paysagers cohérents avec la flore locale, revêtement des places de stationnement et parement des murs du bâtiment cohérents et similaires à l'existant, rappelant le château de Rochefort-en-Yvelines et l'église de Longvilliers (selon les recommandations de l'ABF lors de la réalisation du parc relais actuel). Une demande de permis de construire et d'aménager sera déposé et soumis pour avis au PNR et à l'ABF.

Les échanges que Cofiroute a déjà mené avec les différents acteurs concernés par le projet attestent du sérieux de la démarche.

- 8				

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	Х
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	Х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et dJ, 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	х

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Dossien faune-flone de la zone d'étude

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Rueil Naturouson

le. 25/02/2016

Signature

* !

Photographie aérienne

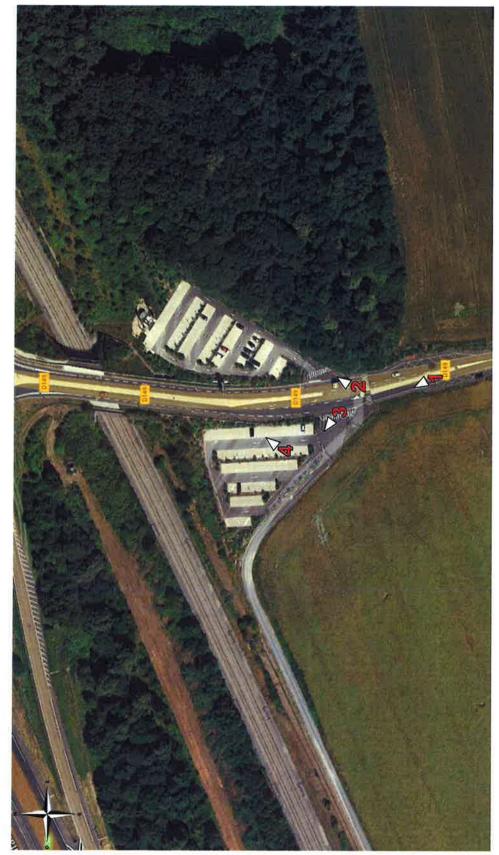


Photo aérienne Google Janvier 2016 - 1/2 000

Photo 2





15/10/2015

Photo 3

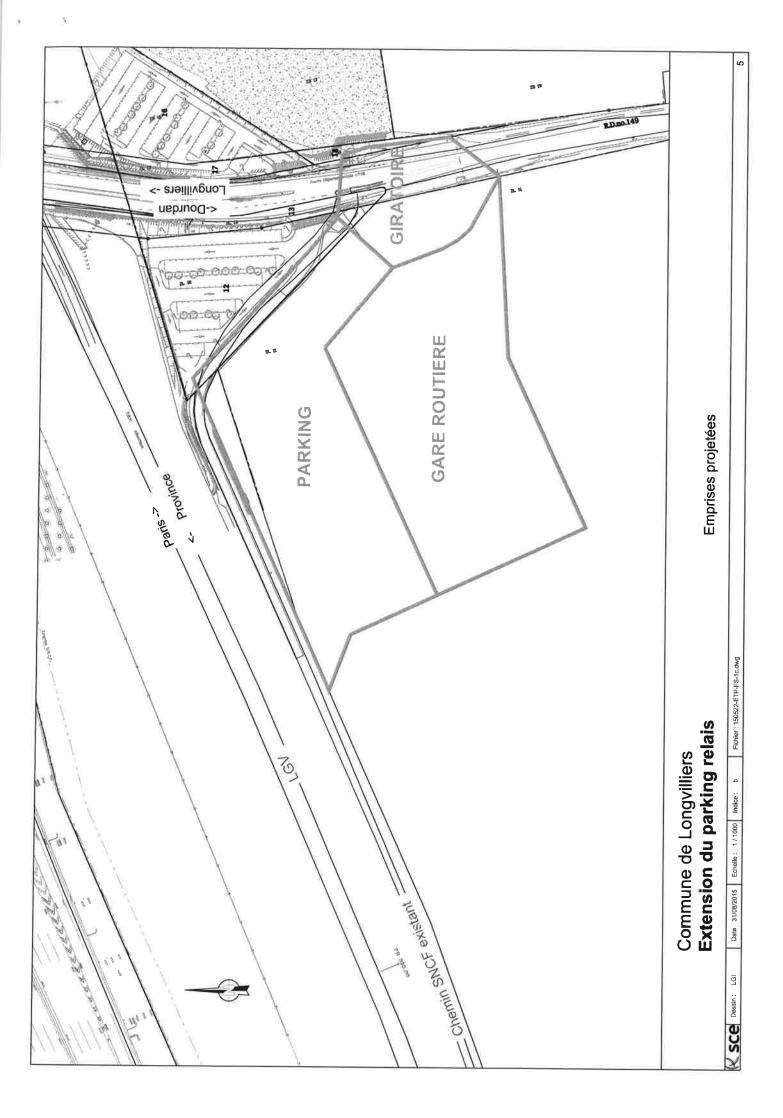


Photo 4



27/01/2016







A Saint-Maur-des-Fossés, le 29 février 2016

Ithier BONDUELLE
Chargé de mission Infrastructures
Réseau COFIROUTE
Direction Patrimoine et Construction, département Projets
12, rue Louis Blériot
92506 Rueil-Malmaison Cedex

VOLET FLORE ET FAUNE D'UNE ETUDE « AU CAS PAR CAS » DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION D'UN PARKING DE COVOITURAGE A LA SORTIE DOURDAN (91)





REALISATION DE L'ÉTUDE

Direction de l'étude Olivier LABBAYE

Rédaction Bruno MACE

Olivier LABBAYE

Prospection flore et zones humides Bruno MACE

Prospection faune Olivier LABBAYE

Cartographie et couverture Léna Li

Photographies: Toutes les photographies (paysages, habitats et espèces végétales) ont été prises dans la zone d'étude sauf mention contraire.



Table des matières

1	Cad	re et objet de l'étude	4
2	Déli	imitations et contexte géographique de la zone d'étude	4
3	Mét	thodologie et ses limites	6
	3.1	Aspect réglementaire : périmètres de protection et d'inventaires	
	3.2	Étude des habitats naturels, de la flore et de la faune	6
4	Asp	ects réglementaires et étude bibliographique	10
	4.1	Périmètres d'inventaire	10
	4.2	Périmètres de protection	11
	4.3	Résultats des observations pour la flore	13
	4.3.1		
	4.3.2 4.3.3		
	4.4	Résultats des observations pour la faune	18
	4.5	Corridors biologiques	19
5	Con	clusion et enjeux	20
6	Desc	criptif du projet	21
	6.1	Première phase : parking de comodalité de 155 places	21
	6.2	Deuxième phase : gare routière à Longvilliers	22
	6.3	Calendrier	22
7	Imp	acts et mesures	<i>2</i> 3
8	-	iographie	
9		ехе	
J			
	9.1	Liste floristique	
	9.2	Légende de la liste floristique	27



1 CADRE ET OBJET DE L'ÉTUDE

Une extension du parking de covoiturage est souhaitée à la sortie Dourdan du tronc commun des autoroutes A10/A11.

Une procédure « au cas par cas » est proposée, dont O.G.E. est chargé de la partie concernant la flore, la faune et les zones humides.

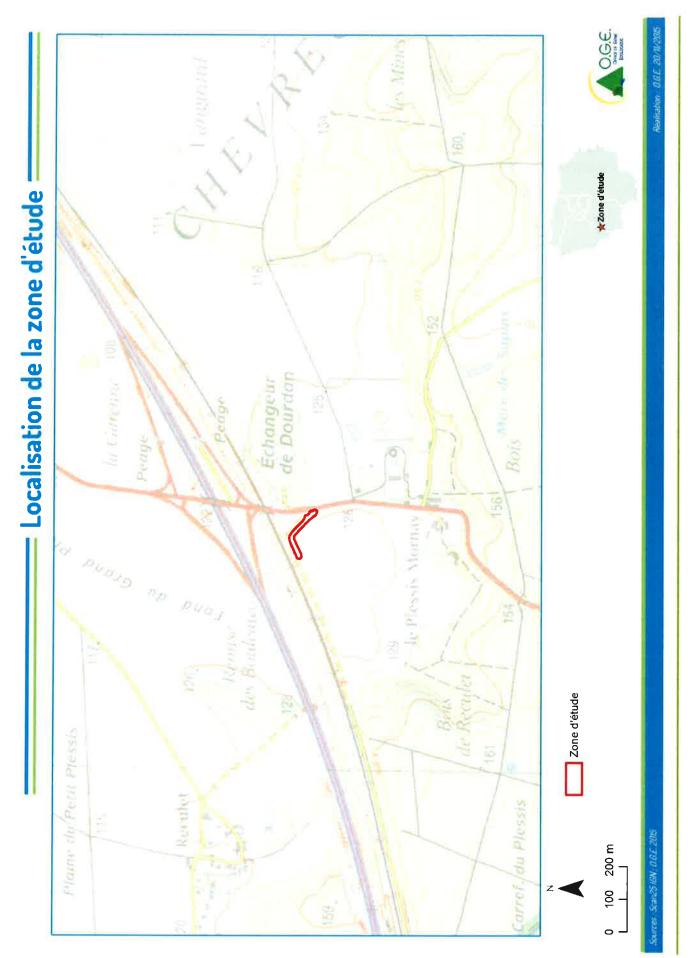
Le présent document en est le contenu.

2 DÉLIMITATIONS ET CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude pour le dossier « au cas par cas » se localise aux abords de l'actuel parking de covoiturage et en particulier une extension possible sur le champ cultivé en limite sud-ouest du parking actuel.

La zone d'étude porte sur une parcelle cultivée et sa bordure. Comme la surface cultivée ne présente pas ou peu d'enjeu, nous avons concentré notre attention sur les éléments fixes du paysage, notamment les bordures de parcelle, les fossés. C'est dans ces interstices que se retrouvent les espèces animales et végétales qui caractérisent les milieux naturels du site. Dans ces conditions, la parcelle cultivée n'a pas été parcourue, mise à part ses bordures. Nous avons vérifié l'hydromorphie en point bas du site pour confirmer que la parcelle ne devait pas être parcourue au titre des zones humides.





O.G.E. pour COFIROUTE / 15083 / Volet flore et faune d'une étude « au cas par cas » dans le cadre du projet d'extension d'un parking de covoiturage à la sortie Dourdan (91) 5 / 30



3 MÉTHODOLOGIE ET SES LIMITES

L'étude écologique (faune, flore et habitats) se base sur une analyse bibliographique et un diagnostic succinct effectué le 17 septembre 2015, pour la flore, la faune et les zones humides.

3.1 ASPECT RÉGLEMENTAIRE : PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES

Les données relatives à la protection réglementaire des espaces (Réserve Nationale, Natura 2000, ZNIEFF...) ont été prises en compte et mises en évidence.

3.2 ÉTUDE DES HABITATS NATURELS, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE

Les **prospections détaillées de terrain** ont porté sur l'**ensemble de la zone d'étude** telle que définie en accord avec le maître d'ouvrage.

Les inventaires ont porté sur :

- Les végétaux supérieurs (angiospermes et gymnospermes);
- Les mammifères terrestres;
- Les oiseaux
- Les amphibiens ;
- Les reptiles ;
- Les insectes, avec les odonates, les lépidoptères diurnes et les orthoptères.

Les **statuts** de protection, de rareté ou de vulnérabilité des espèces ont été mentionnés. **Une attention particulière a été portée aux espèces protégées** et d'intérêt communautaire, c'est-à-dire inscrits en annexe I ou II de la directive « Habitats » et en annexe I de la directive « Oiseaux », et à toutes les espèces patrimoniales (protégées, liste rouge...).



3.2.1.1 Étude des habitats naturels et de la flore

Sur le terrain des **relevés de végétation** (ou relevés phytosociologiques) ont été réalisés sur des zones de végétation homogènes du point de vue de la naturalité du milieu, des conditions stationnelles, la physionomie de la végétation (boisements, lisières, prairies, mares...) et de la végétation (correspondance avec des unités phytosociologiques).

Toutes les espèces végétales observées ont été notées afin d'établir une connaissance de la flore le plus exhaustif possible. Les espèces les plus abondantes ou caractéristiques relevées sur une unité de végétation donnée permettent de déterminer un type d'habitat.

Les groupements végétaux ont été décrits selon une typologie simplifiée basée sur la classification phytosociologique (FERNEZ T. et CAUSSE G. 2015. Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. CBNBP, 4e éd., 89 p).

Après la détermination des habitats naturels recensés, nous avons évalué leur intérêt patrimonial en corrélant les résultats obtenus avec le *Guide des végétations remarquables de la région Île-de-France* (Fernez T., Lafon P. et Hendoux F. (Coord.), 2015). En fonction des espèces végétales recensées, nous avons évalué l'intérêt patrimonial de ces habitats.

Les sites les plus **remarquables et/ou les plus vulnérables** (présence d'espèces remarquables, rares ou protégées ; existence d'habitats remarquables, rares ou inscrits sur les listes d'habitats à préserver - directive « Habitats ») ont été mis en évidence.

En parallèle toutes les espèces végétales observées sont notées afin d'établir une connaissance de la flore la plus précise possible.

Pour juger de l'intérêt des différentes espèces observées, nous nous basons sur les degrés de rareté donnés dans le *Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France (rareté, protections, menaces et statuts)* édité par le Conservatoire Botanique du bassin Parisien (2014).

Les espèces à enjeu, les espèces protégées ou déterminantes ZNIEFF, les espèces de la liste rouge ou les espèces au moins « assez rare » en lle de France seront géolocalisées à l'aide d'un GPS (Garmin – eTrex Vista HCx, précision de l'ordre de 3 m après correction). Les mesures seront réalisées dans les limites techniques de l'appareil (contrainte topographique, couvert arboré...).

Les espèces à enjeu, identifiées lors de la phase de bibliographie et de consultation, **seront prises en compte** lors des inventaires floristiques. Les stations d'espèces végétales à **enjeu** seront figurées sur une **carte** indépendante de la carte des habitats.

3.2.1.2 Étude de la faune

Pour chaque groupe, les statuts de protection, de rareté ou de vulnérabilité des espèces ont été mentionnés. Toutes les **espèces patrimoniales ou remarquables** (rares, menacées...) seront clairement mises en évidence et **localisées sur une carte** à une échelle déterminée en accord avec le maître d'ouvrage.

Une attention particulière a été portée aux espèces protégées et d'intérêt communautaire, notamment celles inscrites en annexe II de la directive « Habitats » et en annexe I de la directive « Oiseaux », et à toutes les espèces patrimoniales (déterminantes de ZNIEFF, liste rouge...).



Les méthodes que nous préconisons sont détaillées ci-dessous.

Les mammifères terrestres :

De par leur activité essentiellement nocturne et leur discrétion vis-à-vis de l'Homme, il s'agit d'un groupe difficile à inventorier complètement. Ces espèces sont recherchées par leurs indices de présence (terriers, empreintes, fèces...) et, éventuellement, par observations directes. Une attention particulière sera portée aux espèces patrimoniales.

Les oiseaux :

L'identification des espèces d'oiseaux sera effectuée soit par les **cris et les chants**, soit par l'**observation visuelle**.

La liste des espèces identifiées dans la zone d'étude sera comparée à celle des oiseaux inscrits à l'annexe I de la directive « Oiseaux », sur la liste des espèces protégées au niveau national, sur la liste rouge nationale, sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF...

Toutes les **espèces patrimoniales ou remarquables** (rapaces, pics, passereaux...) seront clairement **mises en évidence** et **cartographiées**. Les stations, au niveau desquelles ces espèces auront été identifiées, seront représentées par des points ou des polygones selon leur importance.

Les amphibiens :

Ces espèces seront recherchées dans les espaces en eau.

Les reptiles :

L'objectif est de caractériser les espèces présentes avec, pour celles dont le statut patrimonial est élevé, la localisation des populations et des axes principaux de déplacements.

La **détermination se fait à vue** en parcourant les habitats qui leur sont les plus favorables, notamment les lisières, les bordures de buissons denses et les secteurs humides. La localisation et la détermination des individus se feront aux jumelles et à distance avant de progresser sur le parcours pour ne pas faire fuir les individus avant de les avoir déterminé.

Les insectes :

Nous proposons d'effectuer un inventaire des **odonates** (libellules et demoiselles), des **lépidoptères diurnes** (papillons de jour) et des **orthoptères** (criquets, sauterelles et grillons).

Une attention particulière est portée aux espèces protégées, patrimoniales et/ou remarquables.



✓ Les odonates

L'objectif est de trouver les sites occupés par les espèces à haut statut patrimonial avec prioritairement les sites de reproduction et les secteurs généralement situés à proximité où les individus se nourrissent et se reposent.

La détermination des individus volants se fera à l'œil nu, aux jumelles ou après capture avec un filet à papillon. Après détermination, les individus seront systématiquement relâchés. S'il y a un doute sur l'identité d'un individu, celui-ci sera photographié pour une détermination ultérieure.

Les odonates seront recherchés sur l'ensemble de l'aire d'étude dont les milieux terrestres ouverts constituent des zones potentielles de chasse et de maturation sexuelle.

✓ Les lépidoptères diurnes (Rhopalocères)

L'objectif est de trouver les sites de reproduction des espèces à haut statut patrimonial, en particulier les espèces protégées.

La détermination des **individus volants se fera à l'œil nu, aux jumelles** ou en main après capture au filet à papillon. Après détermination, les individus sont systématiquement relâchés. Si la détermination n'a pu être effectuée, l'individu est photographié pour une détermination ultérieure.

L'inspection des plantes hôtes des espèces patrimoniales à la recherche des **chenilles**. Ces dernières sont déterminées sur le terrain ou à partir de clichés en cas de doute.

✓ Les orthoptères

Les sauterelles, grillons et criquets sont déterminés par l'observation des individus et l'écoute des chants. En effet, de nombreuses espèces très proches morphologiquement sont facilement distinguables par leur stridulation. Si nécessaire, les individus sont capturés à la main ou à l'aide d'un filet à papillon, puis relâchés après détermination. Si la détermination n'a pu être effectuée, l'individu sera photographié pour une identification ultérieure.



4 ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE

4.1 PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE

La zone d'étude n'est pas comprise dans un périmètre d'inventaire.

Notons toutefois la présence à 400 mètres vers le sud de la ZNIEFF de type 2 dite de la « Forêt de Dourdan » (n°110001679)

Le texte suivant est une citation de la fiche ZNIEFF qui présente le site dans son contexte géomorphologique.

« Les limites de la ZNIEFF permettent de prendre en compte l'ensemble des espaces et espèces remarquables. La ZNIEFF inclut tous les secteurs d'intérêt écologique et les milieux connexes qui jouent un rôle reconnu in situ auprès de la faune. L'intérêt de la ZNIEFF est tant floristique que faunistique. Elle regroupe quelques plantes déterminantes dont certaines protégées au niveau régional, et des espèces faunistiques déterminantes dont plusieurs protégées. L'intérêt de la ZNIEFF concerne les mares. Les mares les plus intéressantes et les plus riches au niveau floristique ont été classées en ZNIEFF de type 1. Chacune de ces mares hébergent des plantes typiques des bas-marais acides ou tourbières de transition. Ces mares présentent également un intérêt pour la faune, coléoptères aquatiques, amphibiens et odonates notamment. Pour ce qui est des boisements, les habitats les plus intéressants concernent la chênaie-charmaie et plus particulièrement les faciès humides (fonds de vallon) qui hébergent des fougères (milieux confinés à ambiance fraîche) et des plantes dont certaines déterminantes comme l'Isopyre faux-pigamon (protégé régional) dont les effectifs sont ici relativement importants. La ZNIEFF hébergent plusieurs mammifères dont des chiroptères. L'Abbaye de l'Ouye est un site d'hibernation pour le Vespertilion à moustaches et le Vespertilion de Daubenton. Il n'est pas exclu que certains vieux arbres et les nichoirs posés constituent des sites potentiels pour les chiroptères. Le Cerf élaphe présente au sein de cette ZNIEFF une des deux plus grosses populations de l'Essonne. Le noyau de la population se localise au sein du Bois de Sainte-Mesme. La forêt domaniale est juste traversée par le cerf (dérangement trop important à ce niveau). »

Notons que l'absence des habitats les plus remarquables au sein de la zone d'étude rend peu probable la présence de la flore et de la faune associées dans la zone d'étude.

Deux autres ZNIEFF de type 2 sont également présentes dans les environs, mais elles sont plus éloignées : n° 110001445 dite « Massif de Rambouillet sud-est » et n°110001634 dite « le bois d'Angervilliers ». Aucun de leurs habitats remarquables ne sont présents dans la zone d'étude.



4.2 <u>PÉRIMÈTRES DE PROTECTION</u>

La zone d'étude n'est pas concernée par des zones Natura 2000.

Au plus près, notons deux périmètres tous deux éloignés d'environ 3,8 km vers le nordouest :

- la ZSC (zone Natura 2000) dit des « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » (n°FR1100803).

Plusieurs habitats cités à l'annexe I sont indiqués, notamment 3 types de tourbières. Plusieurs espèces faunistiques associées à ces habitats remarquables et citées en annexe II de la directive « Habitats » ont également permis de désigner le site, comme la Leucorrhine à gros thorax Leucorrhinia pectoralis. Pour la flore, notons la présence dans la même annexe du Fluteau nageant Luronium natans.

Aucun de ces habitats et espèces associées ne sont potentiellement présents dans la zone d'étude.

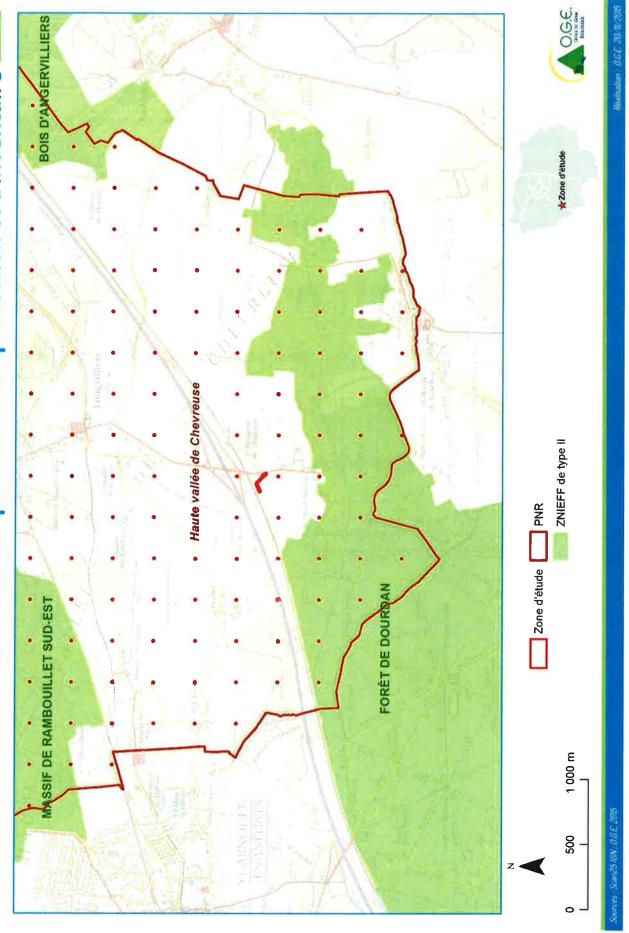
- la ZPS (zone Natura 2000) dite du « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (n°FR1112011).

Ce vaste espace de plus de 17 000 hectares permet, grâce à la variété et à l'étendue de vastes zones humides et forestières, de 24 espèces d'oiseaux cités en annexe I de la directive « Oiseaux ».

Potentiellement, aucune n'est susceptible de se reproduire dans la zone d'étude.

Toujours concernant les périmètres de protection, la zone d'étude est comprise dans le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse.

- Localisation des périmètres de protection et d'inventaire



O.G.E. pour COFIROUTE / 15083 / Volet flore et faune d'une étude « au cas par cas » dans le cadre du projet d'extension d'un parking de covoiturage à la sortie Dourdan (91)



4.3 RÉSULTATS DES OBSERVATIONS POUR LA FLORE

4.3.1 Introduction

Lors de notre visite sur le terrain, nous avons parcouru l'ensemble de la zone d'étude afin de recenser les espèces et délimiter les habitats.

La localisation et la description des habitats sont reportées à travers les pages suivantes. Après analyse, nous avons déterminé leur intérêt patrimonial.

Les habitats

Au sein de la zone d'implantation du projet, nous avons différencié 3 habitats :

- Culture céréalière et commensales des sols sablo-limoneux acidicline (CORINE 82.11 / EUNIS I1.11)
- Berme fauchée méso-eutrophile (CORINE 87 / EUNIS 11.5)
- Haie ou fourré arbustif (CORINE 31.81 / EUNIS F3.11)
- Roncier, broussailles (CORINE 31.8 / EUNIS F3.1)

Aucun habitat ne constitue une formation d'intérêt patrimonial.

Les espèces végétales

55 espèces végétales ont été identifiées (voir liste complète en annexe) dont :

- 7 espèces naturalisées, subspontanées ou cultivées (plantations ornementales);
- **48** espèces **indigènes dont** 1 espèce commune (C), 10 espèces très communes (CC) et 36 espèces extrêmement communes (CCC).

Aucune espèce n'est protégée. Aucune espèce n'est considérée comme patrimoniale (liste rouge régionale, déterminante ZNIEFF, au moins assez rare).

Parmi les espèces indigènes, seule une espèce assez commune (AC) a été observée. Aucune espèce assez rare (AR), rare (R) ou plus n'a été observée, ce qui reflète la présence de milieux très banaux peu spécialisés.



4.3.2 Description des formations végétales

 Culture céréalière et commensales des sols sablo-limoneux acidicline (CORINE 82.11 / EUNIS I1.11)

Cet habitat domine la zone d'étude en surface. Lors de notre prospection, la culture était moissonnée depuis quelques temps.

Cette période est marquée par le développement des adventices tardi-estivales. Celles-ci sont peu représentées avec principalement deux espèces. Il s'agit du Chénopode blanc *Chenopodium album* et de la Renouée persicaire *Persicaria maculosa*, deux espèces banales.

Il arrive que les espèces vernales réapparaissent. Le Buglosse des champs *Lycopsis arvensis*, bien représenté sur la zone d'étude, est une espèce indicatrice des sols sablo-limoneux acides. Cette espèce assez commune (AC) en Île de France constitue le taxon le plus rare observé ici.

L'enjeu est potentiellement faible.



Aspect de la parcelle cultivée en septembre 2015, à droite le Buglosse des champs Lycopsis arvensis © O.G.E.

Berme fauchée méso-eutrophile (CORINE 87 / EUNIS 11.5)

Souvent, les bermes de cultures constituent des prairies dégradées par les pratiques agricoles et une gestion inadaptée; ce qui est le cas ici. On retrouve les graminées classiques des prairies de fauche comme le Fromental élevé, la Houlque laineuse, la Fétuque fauxroseau. Le Chiendent commun Elytrigia repens, bien présent ici caractérise bien ces prairies dégradées. Les compagnes de ces formations prairiales sont représentées par des compagnes des friches et ourlets nitrophiles à optimum estival avec des espèces comme la Berce d'Europe Heracleum sphondylium, l'Armoise commune Artemisia vulgaris, le Cirse des champs Cirsium arvense, l'Oseille à feuilles obtuses Rumex obtusifolius, la Laitue sauvage Lactuca serriola ou la Grande ortie Urtica dioica. La berme est associée aux compagnes des friches héliophiles lorsque le sol est plus sec et moins riche. On identifie ce cortège à des espèces comme la Picride fausse-vipérine Helminthotheca echioides, le Millepertuis perforé Hypericum perforatum, la Picride fausse-épervière Picris hieracioides. Quand aux compagnes des prairies de fauches, celles qui peuvent donner de la valeur patrimoniale à ce milieu, elles



deviennent anecdotiques. L'Achillée millefeuille Achillea millefolium est la prairiale qui semble la mieux représentée. Des espèces comme l'Agrimoine eupatoire Agrimonia eupatoria, une espèce d'ourlet, la Campanule raiponce Campanula rapunculus deviennent anecdotiques car observées sous la forme d'un pied ici et là. On peut encore citer dans ce groupe la Petite centaurée commune Centaurium erythraea, la Prêle des champs Equisetum arvense, le Séneçon jacobée Jacobaea vulgaris et la Gesse des prés Lathyrus pratensis, toutes très ponctuelles.

L'enjeu est potentiellement faible.





Aspect de la berme herbeuse en septembre 2015, à droite fleur de Campanule raiponce *Campanula rapunculus* une des rares prairiales observées dans ce milieu © O.G.E.

Roncier, broussailles (CORINE 31.8 / EUNIS F3.1)

Les ronciers se forment au sud de la zone d'étude, au niveau du fossé, en l'absence de débroussaillage. On distingue quelques ligneux, principalement le Prunellier qui précède le développement d'un fourré arbustif.

L'enjeu est potentiellement faible.

Haie ou fourré arbustif (CORINE 31.81 / EUNIS F3.11)

Il s'agit d'une plantation d'arbustes, aménagé au niveau du parking existant. Il s'agit d'espèces locales comme le Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, la Viorne lantane *Viburnum lantana*, le Genêt à balais *Cytisus scoparius* et le Saule marsault *Salix caprea*.

Ces espèces pourraient être utilisées pour tout aménagement paysager futur dans le cadre de l'extension des parkings.

L'enjeu est potentiellement faible.





A gauche roncier et broussailles sur la berme, à droite aspect des jeunes plantations arbustives © O.G.E.

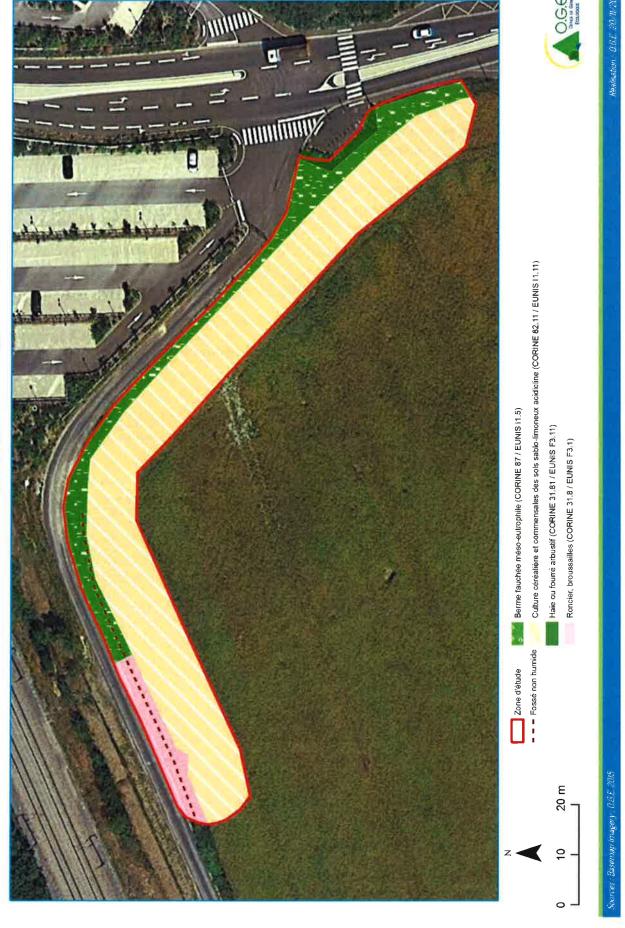
4.3.3 Étude des zones humides

Aucun habitat de zone humide n'a été identifié lors de notre prospection.

Une seule espèce de zone humide a été identifiée parmi la berme, la Pulicaire dysenterique *Pulicaria dysenterica*, mais elle n'est pas suffisamment abondante pour constituer une zone humide.

Un sondage à la tarière a été réalisé au point le plus bas, au niveau du fossé. Il confirme que le sol n'est pas hydromorphe.

= Délimitation des habitats =



O.G.E. pour COFIROUTE / 15083 / Volet flore et faune d'une étude « au cas par cas » dans le cadre du projet d'extension d'un parking de covoiturage à la sortie Dourdan (91)



4.4 RÉSULTATS DES OBSERVATIONS POUR LA FAUNE

Les cultures intensives concernant une partie de la zone d'étude n'ont qu'un intérêt très limité pour les espèces faunistiques. Des espèces d'oiseaux communes y ont été observées recherchant leur nourriture, notamment quelques individus isolés de Pigeon ramier Columba palumbus et de Corneille noire Corvus corone ainsi que de l'Hirondelle rustique Hirundo rustica et de l'Hirondelle de fenêtre Delichon urbica chassant en rase motte.



Chenille du Bombyx de la ronce © O. Labbaye O.G.E.

Le Faucon crécerelle Falco tinnunculus, observé à proximité, est susceptible d'y

chasser ainsi que le **Renard roux** *Vulpes vulpes*, observé en prospection alimentaire sur une lisière à proximité.

La friche de la bordure du chemin accueille quelques insectes comme le **Bombyx de la ronce** *Macrothylacia rubi*, un papillon de nuit commun ainsi qu'une espèce plus remarquable :

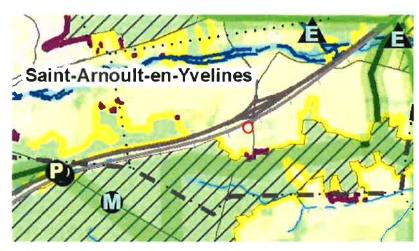
Le **Criquet glauque** *Euchorthippus elegantulus* avec 2 individus observés. Ce petit criquet est à l'origine essentiellement cantonné sur des pelouses pionnières calcicoles et des landes maigres, mais il se retrouve depuis quelques années dans une grande variété d'espaces herbeux secs et plus ou moins ras de la partie sud de la région parisienne. Cette augmentation des données est due à des prospections entomologiques plus soutenue et, probablement, au réchauffement climatique qui favorise cette espèce plutôt méridionale. Elle est **déterminante ZNIEFF**.



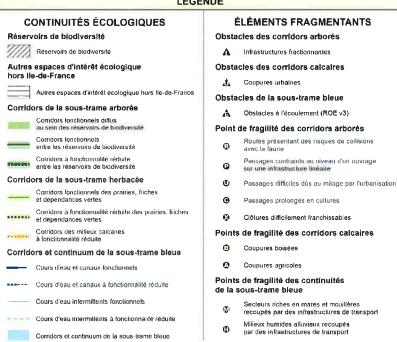
4.5 CORRIDORS BIOLOGIQUES

La carte ci-contre est un extrait du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'Île-de-France, approuvé le 26 septembre 2013.

Comme indiqué, aucun corridor n'a été identifié au niveau de la zone d'étude signalée par un cercle rouge sur la carte. Cette absence de corridor a également été constatée lors de la prospection.



CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE





5 CONCLUSION ET ENJEUX

Du point de vue de la flore, aucune espèce végétale patrimoniale ou habitat remarquable n'ont été identifiés.

Globalement, les milieux sont trop dégradés pour qu'il y ait une probabilité importante de présence d'espèces floristiques remarquables.

Concernant la faune, une seule espèce remarquable a été observée dans la zone d'étude, le Criquet glauque Euchorthippus elegantulus, mais elle est de plus en plus observée sur une grande variété d'espaces herbeux plutôt secs. Au vu du faible nombre d'espèces observées et, surtout, de la banalité des habitats présents, l'enjeu est estimé à faible.

Aucune zone humide n'a été identifiée sur cet espace.



6 DESCRIPTIF DU PROJET

6.1 PREMIERE PHASE: PARKING DE COMODALITE DE 155 PLACES

Dans le cadre du Paquet Vert Autoroutier, Cofiroute a participé à la création d'un parking de co-modalité au niveau de l'échangeur de Dourdan / Longvilliers, sur la commune de Longvilliers, en partenariat avec la région Ile-de-France, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), le Conseil Départemental des Yvelines (CD 78), la commune de Longvilliers et la communauté de commune Plaines et Forêts d'Yveline (PFY).

Ce parking de 155 places permet le covoiturage et est un point d'arrêt des lignes de bus express qui empruntent l'autoroute pour desservir, après un passage par la gare autoroutière de Briissous-Forges, les gares RER de Massy et Orsay.

Le parking a été inauguré en avril 2013 et est actuellement saturé de manière importante et récurrente, d'où la nécessité de l'agrandir.



Vue aérienne du parking de comodalité



6.2 DEUXIEME PHASE : GARE ROUTIERE A LONGVILLIERS

La deuxième phase du projet prévoit les aménagements suivants :

- Le réaménagement de 85 places de stationnement existantes et la création de 100 places supplémentaires
- La construction d'un bâtiment pour l'accueil des voyageurs

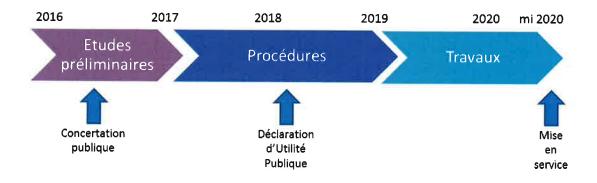


Esquisse du projet de gare

- Une zone d'arrêt pour les bus et deux zones de dépose rapide pour les voitures, ainsi que des abris pour les deux-roues
- Des dispositifs d'information
- L'aménagement des accès depuis la route départementale (notamment création d'un giratoire)

Le parking verrait sa surface augmentée d'environ 2 ha.

6.3 CALENDRIER





7 IMPACTS ET MESURES

En l'absence d'enjeux particuliers dans la zone d'étude, aucun impact significatif n'est relevé. Aucune mesure n'est donc proposée.



8 BIBLIOGRAPHIE

Flore et habitats

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.

FERNEZ T. et CAUSSE G. 2015. Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. Version 1 - avril 2015. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 89 p.

FILOCHE S., RAMBAUD M., BEYLOT A., HENDOUX F., 2014. Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France (rareté, protections, menaces et statuts). Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 195 p.

LAMBINON J. VERLOOVE F., 2012. Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). Ed. du patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 6ème éd., 1195 p.

LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013. *EUNIS. Correspondances entre les classifications EUNIS et CORINE Biotopes. Habitats terrestres et d'eau douce.* Version 1. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 43 p.

> Faune

BELLMANN H. et LUQUET G., 1995. Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 383 p.

CARTER D. J. ET HARGREAVES B., 1988. Guide des chenilles d'Europe. Delachaux et Niestlé. Neuchâtel – Paris, 311 p.

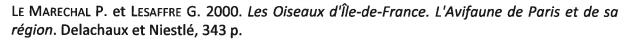
CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL ET DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE, 2002. Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France. Cachan, éditions DIREN Île-de-France, 208 p.

DEFAUT B. et al., 2004. A propos de l'Atlas des Orthoptères et Mantides de France (J.-F. Voisin coord., 2003). Bulletin de la Société entomologique de France, 109 (5), 2004 : 507 – 526.

DEFAUT B., 2001. La détermination des Orthoptères de France. Edition à compte d'auteur, Aynat 09400 Bédeilhac, deuxième édition : 85 p.

DRIEE – Conseil régional d'Île-de-France, 2013. Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Île-de-France.







9 ANNEXE

9.1 <u>LISTE FLORISTIQUE</u>

		044		Cot.			
Taxon_taxref_5	Nom commun	Stat.1	Rar. IDF 2013	UICN	Ar. ZH.	Dét. ZNIEFF	Inv
		IDF	2013	2014		ZNIEFF	
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	Ind.	CCC	LC			
Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine eupatoire	Ind.	CCC	LC			1
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune	Ind.	CCC	LC			_
Bromus sterilis L., 1753	Brome stérile	Ind.	CCC	LC			-
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostis épigéios	Ind.	CC	LC			
Campanula rapunculus L., 1753	Campanule raiponce	Ind.	CC	LC			
Carduus crispus subsp. multiflorus (Gaudin) Gremli, 1878	Chardon à fleurs nombreuses	Ind.	С	LC			
Centaurium erythraea Raf., 1800	Petite-centaurée commune	Ind.	CC	LC			
Chenopodium album L. subsp. album	Chénopode blanc	Ind.	ccc	LC			
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Ind.	CCC	LC			
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	Ind.	ccc	LC			
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies	Ind.	CCC	LC			
Conyza canadensis (L.) Cronquist, 1943	Vergerette du Canada	Nat. (E.)	ccc	NA			3
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	Ind. (Cult.)	ccc	LC			
Cotoneaster franchetii Bois, 1902	Cotonéaster de Franchet	Subsp. (Cult)	¥::	NA			0
Cytisus scoparius (L.) Link, 1822	Genêt à balais	Ind. (Cult.)	CC	LC			
Dactylis glomerata L. subsp. glomerata	Dactyle aggloméré	Ind.	CCC	LC			
Digitaria sanguinalis (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine	Ind.	CC	LC			
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun	Ind.	CCC	LC			
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	Ind.	CCC	LC			
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Bec-de-grue à feuilles de ciguë	Ind.	CC	LC			
Fallopia convolvulus (L.) Á.Löve, 1970	Renouée faux-liseron	Ind.	CC	LC			
Galium aparine L. subsp. aparine	Gaillet gratteron	Ind.	CCC	LC			
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	Ind.	ccc	LC			
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine	Ind.	CCC	LC			
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune	Ind.	CCC	LC			
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse	Ind.	CCC	LC			
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé	Ind.	CCC	LC			
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée	Ind.	CCC	LC			
Lactuca serriola L., 1756	Laitue sauvage	Ind.	CCC	LC			
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	Ind.	CC	LC			
Lycopsis arvensis L., 1753	Buglosse des champs	Ind.	AC	LC			
Lysimachia arvensis subsp. arvensis	Mouron rouge	Ind.	CCC	LC			
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline	Ind.	CCC	LC			
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée persicaire	Ind.	CCC	LC			
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-éperviaire	Ind.	CCC	LC			
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	Ind.	CCC	LC			
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux	Ind.	CCC	LC			
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier	Ind.	CCC	LC			
Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	Ind.	CC	LC	ZH.		
Rosa canina (Groupe)	Rosier des chiens	Ind.	CCC				
Rosa rugosaThunb.	Rosier rugeux	Cult.		NA			
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce commune	Ind.	CCC	LC			
Rumex crispus L., 1753	Oseille crépue	Ind.	CCC	LC			

O.G.E. pour COFIROUTE / 15083 / Volet flore et faune d'une étude « au cas par cas » dans le cadre du projet d'extension d'un parking de covoiturage à la sortie Dourdan (91) 26/30



Taxon_taxref_5	Nom commun	Stat.1 IDF	Rar. IDF 2013	Cot. UICN IDF 2014	Ar. ZH.	Dét. ZNIEFF	Inv
Rumex obtusifolius L., 1753	Oseille à feuilles obtuses	Ind.	CCC	LC			
Salix caprea L., 1753	Saule marsault	Ind. (Cult.)	ccc	LC			
Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	Ind.	CCC	LC			
Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc	Ind.	ccc	LC			
Sinapis arvensis L., 1753	Moutarde des champs	Ind.	CC	LC			
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire	Ind.	CCC	LC			
Tripleurospermum inodorum Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	Ind.	ccc	LC			1
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie	Ind.	CCC	LC			
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc	Ind.	CC	LC			
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	Ind.	CCC	LC			
Viburnum lantana L., 1753	Viorne mancienne	Ind. (Cult.)	cc	LC			

9.2 LEGENDE DE LA LISTE FLORISTIQUE

Codes couleur de la liste floristique

Thysselinum palustre (L.) Hoffm.	Espèce patrimoniale protégée,
Spergula morisonil Boreau	Espèce patrimoniale de la liste rouge Île-de-France,
Erica tetralix L.	Espèce patrimoniale déterminante ZNIEFF,
Orchis militaris L.	Espèce remarquable au moins rare (R) en Île-de-France,
Aira caryophyllea L.	Espèce remarquable assez rare (AR) en Île-de-France,
Bidens connata Willd.	Autre espèce intéressante au moins très rare (RR), non indigène ou méconnue en Île-de-France.

Définition des différents statuts « Stat. 1 IDF »

Ind.	Espèce indigène,
Nat.	Espèce naturalisée,
Nat. (E.)	Espèce eurynaturalisée,
Nat. (S)	Espèce sténonaturalisée,
Subsp.	Espèce subspontanée,
Acc.	Espèce accidentelle,

Espèce plantée ou semée,

Cult.

O.G.E. pour COFIROUTE / 15083 / Volet flore et faune d'une étude « au cas par cas » dans le



inv

Espèce invasive,

NV

Valeur taxonomique incertaine ou en cours de révision,

Ind.?

Statut d'indigénat incertain ou en discution.

Indice de rareté « Rar. IDF 2013 »

Indices et suivants extraits du « catalogue de la flore d'Île-de-France » CBNBP 2014.

CCC

Extrêmement commun.

CC

Très commun,

С

Commun,

AC

Assez commun,

AR

Assez rare,

R

Rare,

RR

Très rare,

RRR

Extrêmement rare,

NRR

Non Revu Récemment (observations antérieures à 1990),

?

Taxon non évalué.

Cotation UICN de la liste rouge Île-de-France « Cot. UICN IDF 2014 »

Taxon de la liste rouge

REGIONALLY EXTINCT

(RE) = Éteint dans la région IDF,

CRITICALLY ENDANGERED

(CR) = En danger critique d'extinction,

ENDANGERED

(EN) = En danger d'extinction,

VULNERABLE

(VU) = Vulnérable,

NEAR THREATENED

(NT) = Quasi menacée,

Taxon hors liste rouge

LEAST CONCERN

(LC) = Préoccupation mineure,

DATA DEFICIENT

(DD) = Données insuffisantes,

NOT APPLICABLE

(NA) = Non applicable,

NOT EVALUATED

(NE) = Non évalué.

Statut de protection, restriction de cueillette et inscription à la directive « Habitat » colonne « Prot. IDF, Dir. Hab., CO »



Statut de protection

PN Protection dans tout le territoire français,

PR Protection dans la région Île-de-France,

Directive « Habitats »

Taxon inscrit à la Directive "Habitats" (directive 92/43 CEE du 21 mai 1992).

DH2-4 A la fois à l'annexe II (espèce dont la conservation nécessite la désignation de zonesspéciales de conservation) et à l'annexe IV (espèce qui nécessite une protection stricte),

DH5 Espèce qui bénéficie d'une restriction de commerce à l'intérieur de la Communauté européenne.

Réglementation de la cueillette

CO = taxon inscrit dans l'Arrêté du 13 octobre 1989 (Journal officiel du 10 décembre 1989) modifié par l'arrêté du 5 octobre 1992 (Journal officiel du 26 octobre 1992) relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.

C93 = arrêté préfectoral du 30 avril 1991 réglementant la cueillette du Muguet sur le département de la Seine-Saint-Denis. Actuellement, il s'agit du seul arrêté préfectoral ayant été pris en lle de France en application de l'arrêté du 13 octobre 1989.

Taxons indicateurs des zones humides « Ar. ZH. »

Liste des espèces indicatrices des zones humides faisant suite à l'arrêté du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. (Noté Ar. ZH).

Nous y avons ajouté une liste des taxons complémentaires zones humides pour la région Ile-de-France. Cette liste a été établie dans le cadre de la convention liant la FCBN, le CBNBP, le CBNB et le CBNBL.

Taxons déterminants de ZNIEFF « dét. ZNIEFF »

Taxons dont la présence peut justifier de la création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Les taxons déterminants pour la création de ZNIEFF sont classés en trois catégories que nous détaillons ci-dessous :

- **Z 1** Indique que le taxon est déterminant dans tous les cas. Ce groupe comprend 365 taxons,
- **Z 2** Indique que le taxon est déterminant mais avec une restriction géographique.

Nous mentionnons alors les départements où le taxon est effectivement déterminant (sachant que cette restriction ne s'applique pas à Paris et la Petite Couronne). Ce groupe comprend 16 taxons,

Z 3 Concerne les taxons des milieux anthropiques (cultures, carrières, friches...). Pour être effectivement déterminants, ces taxons doivent être présents en populations significatives, être



accompagnés d'autres taxons déterminants, et surtout ne pas présenter un caractère fugace. Ce groupe comprend 84 taxons.

Invasive « Inv. »

- **0** : Taxon exotique insuffisamment documenté, d'introduction récente sur le territoire, non évaluable,
- 1 : Taxon exotique non invasif, naturalisé de longue date ne présentant pas de comportement invasif et non cité comme invasif avéré dans un territoire géographiquement proche ou taxon dont le risque de prolifération est jugé faible par l'analyse de risque de Weber & Gut,
- 2 : Taxon invasif émergent dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée, présentant ou non un comportement invasif (peuplements denses et tendance à l'extension géographique rapide) dans une localité et dont le risque de prolifération a été jugé fort par l'analyse de risque de Weber & Gut ou cité comme invasif avéré dans un territoire géographiquement proche,
- 3 : Taxon exotique se propageant dans les milieux non patrimoniaux, fortement perturbés par les activités humaines (bords de route, cultures, friches, plantations forestières, jardins) ou par des processus naturels (friches des hautes grèves des grandes vallées),
- 4 : Taxon localement invasif, n'ayant pas encore colonisé l'ensemble des milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies,
- 5 : Taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux naturels, non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.

A rechercher: Taxon absent du territoire ou planté/cultivé stricts, cité invasifs avéré dans un territoire géographiquement proche ou dont le risque de prolifération est jugé fort par l'analyse de risque de Weber & Gut.

Seules les catégories 5, 4 et 2 peuvent être considérées comme des espèces posant des problèmes.